Formulaire au cas par cas pour la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Hesdinois - Commune de Marconne (62)

Cadre réservé à l'administration	
Référence de dossier	
Date de réception	

A. Description des caractéristiques principales du document

Renseignements généraux

EPCI ou commune compétente en matière de PLU	Communauté de Communes des 7 Vallées
Nom et coordonnées de la personne à contacter	Monsieur MAILLARD : david.maillard@7vallees-comm.fr
Document concerné	☐ PLU ☒ PLUi ☐ PLUi valant PLH
Procédure concernée	Modification simplifiée
Date de délibération prescrivant la procédure.	Arrêté en date du 19/11/20
Date du débat relatif aux orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)	Pad de débat car c'est une modification simplifiée
Si un document existait précédemment, quelle est son type et sa date d'approbation ?	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 08/03/16
Le plan précédent a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	☒ Oui ☐ Non

Renseignements sur le territoire concerné

Nombre de communes concernées	1 (commune de Marconne)
Nombre d'habitants concernés	1093 habitants en 2020
Le territoire est-il couverts par des documents stratégiques exécutoires (SDAGE, SAGE, SCOT, PDU, PLH, PNR, autres)... ?	☒ SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : Artois Picardie ☒ SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) : Canche ☐ SCOT ☐ Plan de Déplacement Urbain ☐ Programme Local de l'Habitat ☐ Plan Climat Energie Territorial ☐ Parc Naturel régional ☐ Autres :

Projet d'aménagement de la commune

Quels sont les objectifs chiffrés de croissance de population ?
Quelle sera la surface totale des zones ouvertes à l'urbanisation, dont la surface des zones à destination d'activités et celle des zones à destination d'habitat ?
***Fournir le PADD du document concerné*.**

La modification ne concerne pas le développement de la population (modification du zonage pour des parcelles déjà urbanisées).

Aucune ouverture à l'urbanisation n'est prévue.

Description des différents projets prévus dans le cadre du PLU (description des projets et des zones ouvertes). *Vous pouvez pour cela vous aider du tableau proposé en annexe*

La modification concerne la rectification d'une erreur matérielle sur le zonage de la commune de Marconne : le reclassement en zone UC d'un secteur comprenant une construction d'habitation et classée par erreur en UE.

B. Description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du document.

Consommation d'espace et étalement urbain

Quelle a été la consommation d'espace de ces 10 dernières années ?	Modification non concernée
Quels sont les objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?	La modification n'aura pas d'incidence sur la consommation d'espaces (parcelles déjà urbanisées)

Les projets du document recoupent-ils les zones suivantes ou en sont-ils frontaliers ? Quelles sont les caractéristiques de ces zones ?

		Si oui, caractéristiques de la zone
- **Zones agricoles ou naturelles**	☐ Oui ☒ Non	Modification non concernée
Continuités écologiques et patrimoine naturel		
- **ZNIEFF**	☐ Oui ☒ Non	Le secteur de projet est à proximité d'une ZNIEFF de type II « La basse Vallée de la Canche et ses versants en aval d'Hesdin ». Deux ZNIEFF de type I sont identifiées plus au nord « Forêt domaniale d'Hesdin et ses lisières » et le « Marais communal d'Huby-Saint-Leu ».
- **Zones Natura 2000**	☐ Oui ☒ Non	Les zones Natura 2000 à proximité (dans un rayon de 20 km) : ✓ Marais de la Grenouillère à Auchy-les-Hesdin ✓ Pelouses, bois, forêts neutrocalcicoles et système alluvial de la moyenne vallée de l'Authie ✓ Vallée de l'Authie ✓ Prairies et marais tourbeux de la basse vallée de l'Authie

		✓ Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu
- **Zones faisant l'objet d'arrêté de protection biotope**	☐ Oui ☒ Non	
- **Zones de protection d'un parc naturel régional ou national**	☐ Oui ☒ Non	
- **Continuités écologiques (définies par une trame verte et bleue locale, par le SCOT ou par le SRCE)**	☐ Oui ☒ Non	Les cours d'eau traversant la commune de Marconne sont des réservoirs aquatiques fonctionnels. Le secteur de projet n'est pas à proximité immédiate.
- **Autres :**		
Patrimoine culturel et paysager		
- **Sites classés**	☒ Oui ☐ Non	Aucun monument historique n'est identifié à Marconne, néanmoins le secteur du projet est inclus dans les périmètres de protection de monuments historiques du centre-ville d'Hesdin.
- **Sites inscrits**	☒ Oui ☐ Non	Aucun monument historique n'est identifié à Marconne, néanmoins le secteur du projet est inclus dans les périmètres de protection de monuments historiques du centre-ville d'Hesdin.
- **Zones couvertes par une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager) ou une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)**	☐ Oui ☒ Non	
- **Autres :**		
Préservation des ressources en eau		
- **Zones humides**	☐ Oui ☒ Non	Plusieurs zones à dominante humide et zones humides sont identifiées sur le territoire communal. Le secteur du projet n'est pas concerné.
- **Zones de captage d'eau**	☒ Oui ☐ Non	La commune n'est pas concernée par un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'adduction publique.
- **Zones couvertes par un assainissement non collectif**	☐ Oui ☒ Non	Les eaux usées de la commune sont traitées par la Station d'épuration de Marconnelle.
- **Autres :**		

Risques et nuisances

- **Zones exposées aux risques (risque inondation, minier, sismique, retrait-gonflement argiles, cavité, industriel …). Préciser le niveau d'aléa.**	☒ Oui ☐ Non	Le secteur n'est pas concerné par le PPRI Vallée de la Canche approuvé le 26/11/203. Concernant la remontée de nappe, le secteur a une sensibilité forte à très élevée. Le risque de mouvement de terrain lié au retrait et gonflement des argiles est faible sur le secteur concerné. La commune est classée en zone de sismicités 1 (aléa très faible) Aucun PPRT n'est identifié sur la commune.
- **Zones comportant des sols pollués**	☒ Oui ☐ Non	Un site potentiellement pollué recensé au sein de la base de données ministériel BASIAS est recensé à proximité du secteur de projet.
- **Autres :**		

C. <u>Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du document.</u>

Dans ce paragraphe, il sera fait état des diverses pressions et incidences pressenties de l'urbanisation sur les zones précitées. Pour chacune d'entre elles, si un impact prévisible est décelé, il sera attendu une description du type d'incidences (directes / indirectes, permanentes / temporaires, probabilité...) et une estimation de leur ampleur (surface impactée...).

Identifier les impacts, positifs ou négatifs sur les zones suivantes. Estimer l'ampleur du recouvrement.		
Zone touchée	Description du type d'incidences	Estimation de la nature et de l'ampleur des incidences
- **Zones agricoles ou naturelles**	Aucune incidence	
Continuités écologiques et patrimoine naturel		
- **ZNIEFF**	Aucune incidence	
- **Zones Natura 2000**	Aucune incidence	
- **Zones faisant l'objet d'arrêté de protection biotope**	Aucune incidence	
- **Zones de protection d'un parc naturel régional ou national**	Aucune incidence	

- **Continuités écologiques (définies par une trame verte et bleue locale, par le SCOT ou par le SRCE)**	Aucune incidence	
- **Autres :**		
Patrimoine culturel et paysager		
- **Sites classés**	Aucune incidence	
- **Sites inscrits**	Aucune incidence	
- **Zones couvertes par une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager) ou une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)**	Aucune incidence	
- **Autres :**		
Préservation des ressources en eau		
- **Zones humides**	Aucune incidence	
- **Zones de captage d'eau**	Aucune incidence	
- **Zones d'assainissement non collectifs**	Aucune incidence	
- **Autres :**		
Risques et nuisances		
- **Zones exposées aux risques (risque inondation, minier, sismique, retrait-gonflement argiles, cavité, industriel …)**	Aucune incidence	
- **Zones comportant des sols pollués**	Aucune incidence	
- **Autres :**		

Identifier les impacts potentiels, positifs ou négatifs du document sur les problématiques suivantes :		
	Description du type d'incidences	Estimation de l'ampleur des incidences
- **Impact sur l'assainissement**	Aucune incidence	
- **Impact sur la ressource en eau potable**	Aucune incidence	
- **Impact sur le paysage**	Aucune incidence.	
- **Impact sur l'imperméabilisation des sols**	Aucune incidence	
- **Impact sur les continuités écologiques**	Aucune incidence	
- **Impact sur les milieux naturels**	Aucune incidence	
- **Impact sur les milieux agricoles**	Aucune incidence	
- **Impact sur le réseau transports collectifs et les déplacements**	Aucune incidence	

- **Impact sur les consommations en énergie**	Aucune incidence	
- **Impact sur les émissions de CO2**	Aucune incidence	

Quels sont les impacts du projet sur les territoires limitrophes ?

Aucune incidence n'est attendue sur les territoires limitrophes.

Quels sont les impacts du projet sur les territoires frontaliers ?

Aucun impact n'est attendu.

Quelles sont les mesures d'évitement envisagées ?

Aucune mesure n'est prévue étant donné l'impact négligeable de la modification.

D. Conclusion :

Quels sont, selon vous, les conséquences majeures du plan sur l'environnement ?

Cette modification n'aura pas de conséquence sur l'environnement car elle modifie le zonage d'une zone déjà urbanisée.

Estimez-vous que ce document devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale ? Pourquoi ?

Il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale de cette modification du PLUI du fait de son absence l'impact sur l'environnement.